

L'Otr et l'A2PL présentent les facilités de transit et les avantages du port de Lomé



# Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°622 du Mercredi 27 octobre 2021 - 15<sup>ème</sup> année - Prix: 250 FCFA

# Déclaration des biens et avoirs des autorités



## Awa Nana-Daboya a prêté serment

### Top départ!

#### JUSTICE

Les « pratiques malsaines » des magistrats entre le marteau de A. Yaya et l'enclume de Pius Agbétomey

#6

#### DÉCENTRALISATION

GOLFE 5 / GOLFE 7  
**La question de délimitation des territoires des communes refait surface**



#### FINANCEMENT

FONDS D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
**ANADEB et les 117 communes se partagent les dotations de l'Etat**

#7

## LE CARNET

**Ça doit changer dans les hôpitaux !**

Tous les jours pour le voleur, un seul jour pour le propriétaire. Le décès de Ornela a fait découvrir l'arbre qui cachait la forêt dans nos centres de santé fait d'agissement agaçant et de vocabulaire déprimant à l'endroit des patients. Nombreux sont les patients et leurs proches à avoir une fois en passant, être pris d'angoisses face aux Conduites impondérées, anti-déontologie et écarts de langage hors normes dans les hôpitaux. Des raquettes, détournements de médicaments, mauvais accueil, des insultes, violences physiques et morales frôlant des fois les limites de la torture, erreurs de diagnostics, services d'urgence fermés par moment, administration erronée des médicaments, « il faut payer d'abord », manque de carburant dans les ambulances, panne de batterie des ambulances, pas d'ambulance, « le radiologue s'est un peu déplacé », « le chauffeur n'est pas là », le scanner se fait sans une clinique, « si tu veux qu'on te soigne bien, passe à ma clinique le soir », des pratiques dangereuses, les infirmiers qui laissent des patients mourir pendant qu'eux sont occupés à regarder la télé ou scotchés aux réseaux sociaux whatsapp, Facebook, ... La liste est longue.

Pour que les choses changent, c'est tout le système de la santé qu'il faut remettre à plat à plusieurs niveaux, allant des infrastructures jusqu'au personnel, c'est-à-dire les conditions de travail, le traitement des agents, leur formation et parcours professionnel...

L'Etat doit assumer sa part de responsabilité et son rôle régalién. Cette mort doit être mise à profit pour revoir de fond en comble tout le système sanitaire. Une refondation s'avère nécessaire à cet effet. Quel type d'hôpitaux a-t-on besoin et quel personnel de santé faut-il avoir, des meurtriers ou des sauveurs de vie ? L'Etat doit mettre fin à l'impunité et procéder dans un délai à court, moyen et long terme à la construction des hôpitaux répondant aux normes exigées, bien équipés avec des plateaux techniques modernes et de bonne qualité.

Les efforts sont en train d'être faits mais ça tarde. Si l'Etat a les moyens, il peut mettre des caméras de surveillance dans les hôpitaux pour enregistrer tout dérapage et le brandir comme preuve lors des procédures disciplinaires. Il va falloir constituer une cellule de veille au niveau de chaque hôpital, chargée de recevoir les plaintes des patients et statuer là-dessus. Tout doit être rendu public. C'est aussi l'occasion pour chaque citoyen de savoir que le fatalisme ne doit plus être la règle. Le code de la santé énumère les droits et devoirs des praticiens et des patients. Tout malade ou proche fera objet d'abus doit en parler voir même porter plainte. Il faut aussi mettre en place un numéro vert. C'est comme ça que nous pouvons ensemble construire un Etat de droit.

Hier lundi, on a appris la mise en place d'une commission mixte d'enquête composée de 4 organisations de la santé à savoir l'Ordre national des médecins du Togo (ONMT), le Syndicat des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT), l'Association des Sages-Femmes du Togo (ASSAFETO) et la Société des Gynécologues et Obstétriciens du Togo (SGOT). Elle sera chargée, durant un trimestre, d'analyser les circonstances de ce décès mais aussi d'autres cas.

C'est déjà une bonne chose, mais il faut que cette commission mixte soit permanente, car certains décès ou rechutes (évitables) des patients nécessitent des explications.

On ne doit plus avoir peur d'aller à l'hôpital pour se faire soigner quand on est malade.

## MALI: L'Otr et l'A2PL présentent les facilités de transit et les avantages du port de Lomé

**Après Ouagadougou au Burkina-Faso où une délégation de l'Office Togolais des Recettes et du port autonome de Lomé est allée rencontrer les opérateurs économiques pour leur présenter les opportunités et avantages du port de Lomé, la délégation allée du côté du Mali pour la même opération de charme auprès des hommes d'affaire maliens.**

Il s'agit en effet, d'une opération de charme qui se situe dans le cadre d'une tournée de promotion du potentiel et des avantages qu'offrent le Togo à travers le port autonome de Lomé aux opérateurs économiques des pays de l'hinterland. Cette tournée vise à accroître les flux de marchandises sur le corridor avec les Etats du sahel notamment le corridor Togo-Mali. L'objectif pour l'Office Togolais des Recettes a été de présenter aux opérateurs économiques maliens, les facilités aux importateurs et exportateurs des pays de l'hinterland que le Togo les offre. Ces facilités ont

été donc présentées aux acteurs de la chaîne logistique du Mali et à l'ensemble des opérateurs économiques du pays du 18 au 22 octobre. C'est le Directeur du renseignement et de la lutte contre la fraude douanière, Piguendéléwè Akaya qui a conduit la délégation de l'Office Togolais des Recettes. Au cours de la journée portes-ouvertes organisée à l'occasion, les opportunités et avantages de la plateforme portuaire de Lomé ont été présentés par Mme Edoh Siliadin, directrice des opérations douanières du Golfe. Elle a insisté sur les facilités douanières offertes par le Togo pour le transit.



Il s'agit entre autres, de l'exonération de certaines taxes, le scanage gratuit des marchandises et suivi géolocalisé des marchandises. Elle a par ailleurs annoncé la suppression des divers postes de contrôles. Ainsi, l'Office a procédé à un réaménagement en faisant de Djerehouye, le seul poste de contrôle douanier sur le corridor Lomé-Cinkasse. Cette nou-

velle disposition vise à réduire le transit-time aux opérateurs économiques

Il convient de rappeler que cette tournée se situe dans le cadre de la mission annuelle de promotion de la plateforme portuaire de Lomé organisée par l'A2PL, l'Alliance pour la Promotion du Port autonome de Lomé.

## BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE

### Le CADERDT forme et sensibilise les députés

**Le Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement des Capacités pour le Développement au Togo (CADERDT), a organisé du 20 au 23 octobre 2021, à Lomé, une formation de sensibilisation des députés sur « La budgétisation sensible au genre ».**

En effet, les données de l'EDST II 1998 et URD-DGSCN 2000, révèlent un taux d'activité féminine supérieur à celui des hommes (63% contre 58%). Ainsi, les femmes togolaises contribuent à la production de la richesse nationale. Pourtant, tous les indicateurs prouvent qu'elles occupent dans leur grande majorité, des positions marginales. Toutefois, des résultats encourageants des mesures d'amélioration de la participation des femmes à la vie publique sont d'ores et déjà perceptibles. En témoignent les dernières innovations constatées tant au niveau de l'exécutif que du parlement.

Le budget de l'Etat, étant l'outil principal de mise en œuvre des politiques et programmes du gouvernement et l'instrument de redistribution pour protéger les plus faibles et les plus vulnérables dans une société, il doit refléter une meilleure intégration des problématiques des femmes. L'Assemblée nationale, au regard de sa triple mission de législation, de contrôle et de représentation, doit jouer un rôle déterminant dans la prise en compte dans le budget de l'Etat, des priorités des femmes afin de contribuer à réduire, de manière structurelle, les inégalités de genre dans toutes les sphères de la vie.

Cette formation de sensibilisation vient donc à point nommé dans la mesure où elle vise à développer les capacités des députés dans l'utilisation des outils d'analyse de genre dans le processus d'examen et de vote du budget de l'Etat afin de leur permettre de contribuer davantage à la promotion de l'égalité et de l'équité de genre au Togo. La formation a été délivrée par le CADERDT, en collaboration avec le Ministère de l'économie et des finances et le Centre africain des études supérieures et de gestion (CESAG) de Dakar. La formation s'est achevée sur une note de satisfaction. Au terme de cette session, les députés ont été outillés sur i) la connaissance du profil genre du Togo, les concepts, principes et processus de la budgétisation

sensible au genre ; ii) les outils d'analyse genre des budgets et iii) les initiatives de budgétisation sensible au genre émanant du gouvernement et de la société civile.

L'importance de la prise en compte du genre dans l'analyse et le vote du budget pour garantir aux hommes et aux femmes les mêmes conditions d'accès à leurs droits et aux opportunités pour jouer pleinement leurs partitions dans le processus de développement de notre pays a été mise en lumière.

L'Assemblée nationale qui est actuellement dans sa session budgétaire va certainement tenir compte des recommandations et encourager les élus à aller dans le sens de tenir compte de l'importance des activités que tiennent les femmes dans l'économie de la nation.

L.M.

## DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES :

### La Foda rend service aux jeunes entrepreneurs togolais

**La Formation en développement d'affaires (Foda) est une initiative prise par le Togo pour aider les jeunes à créer et développer leurs affaires. Elle est en conformité avec la volonté du pays à promouvoir l'auto-emploi des jeunes et femmes, les accompagner dans la création d'une société, les aider à faire prospérer leurs activités, créer une économie sociale et solidaire avec des principes communs qui reposent sur l'utilité sociale, la coopération, le partage pour l'essor d'une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.**

À travers la Foda, le pays permet aux jeunes d'élaborer des plans d'affaires cohérents, de se mettre à leur propre compte en démarrant ou en étendant leurs activités génératrices de revenus, d'estimer de façon objective la part du marché, catégoriser les clients et les coûts. Les formations les guident à mettre un accent particulier sur les calculs financiers depuis la détermina-

tion du coût global du projet jusqu'au seuil de rentabilité.

#### Missions

La Foda est conçue pour les porteurs de projets avec un niveau d'études inférieur ou égal au CEPD ; les jeunes porteurs de projets avec un niveau d'études compris entre la 6ème et le Bac ; les jeunes porteurs de projets avec un niveau universitaire, du Bac au Bac +5 ; les entrepreneurs qui

souhaitent pérenniser leur activité. Les formations éveillent l'esprit entrepreneurial chez les jeunes. Le projet propose plus de cent (100) exercices pour s'approprier les connaissances indispensables à la création et la gestion d'entreprise. Les Foda contribuent à la mise en œuvre des politiques nationales traduites dans les axes de la feuille de route gouvernementale 2020-2025.

#### Réalisations

Grâce au Programme de développement communautaire en zones urbaines (PDC-Zu) dans la région des Savanes, cinq (05) plans d'actions de quartier ont été élaborés, avec cent

vingt-huit (128) Volontaires d'engagement citoyen (Vec) accompagnés et initiés par la Formation en développement d'affaires. Depuis 2020, plus de cent quinze (115) facilitateurs Foda ont été enregistrés. Déjà, près de cent (100) facilitateurs ont formé des jeunes dans les cinq (05) régions du pays, dans le cadre du projet d'opportunités d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV) ; vingt-quatre (24) formateurs ont formé ces facilitateurs Foda pour mieux impacter les populations ciblées.

MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE / APRÈS LA PRESTATION DE SERMENT DE MME AWA NANA-DABOYA

Top pour la déclaration des biens et avoirs des hautes autorités

**Ayant été reconduite comme Médiateur de la République, Mme Awa Nana-Daboya a prêté serment ce lundi 25 octobre 2021 pour un nouveau mandat de trois (3) ans devant un parterre de personnalités publiques togolaises à l'instar des juges de la Cour Constitutionnelle dont le Président Aboudou Assouma, la présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yawa Djigbodi TSEGAN ainsi que plusieurs membres du gouvernement.**

Elle a été nommée médiateur de la République pour la première fois en décembre 2014. Mais avant, elle a été présidente de la Cour de justice de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO). C'est d'ailleurs elle qui préside également le Haut-Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale (HCRRUN). Le Médiateur de la République a pour mission de recevoir la déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, hauts fonctionnaires et agents publics. Elle a également la possibilité de mener des enquêtes pour s'assurer d'une partie, de la justesse, de l'équité et de la qualité des services publics pour aider à une administration publique juste, équitable et de qualité au service des citoyens. Jouissant d'une indépendance liée à sa fonction, elle aura pour mission de recevoir les réclamations concernant le fonctionnement de l'administration, des collectivités

publiques territoriales, des établissements publics et de tout autre organisme investi d'une mission de service public. Elle a juré de « bien et fidèlement » remplir ses fonctions de Médiateur de la République, de les exercer en toute indépendance et en toute impartialité, dans le respect des lois de la République. En tant que médiateur de la République, Madame Awa Nana Daboya ne reçoit d'instruction d'aucune autorité. Elle ne peut être poursuivie, recherchée, arrêtée, détenue ou jugée à l'occasion des opinions ou des actes émis par elle dans l'exercice de ses fonctions. Le ton est donné pour la déclaration des biens et avoirs ! Il faut souligner qu'au Togo, la disposition relative à la déclaration des biens et avoirs va s'appliquer en premier aux membres de l'exécutif. La cheffe du gouvernement Victoire Tomégah-Dogbé avait invité il y a quelque temps, ceux-ci au cours du conseil des ministres,



à s'apprêter pour se conformer à la procédure. Le premier ministre « a informé le conseil que le processus législatif et réglementaire sur la déclaration des biens et avoirs était achevé », et instruit ses collaborateurs au respect de cette mesure. Concrètement, les ministres devront se présenter devant le Médiateur de la République Awa Nana-Daboya, chargé de recevoir la déclaration, dès qu'il « sera en mesure de les recevoir ». En rappel, la déclaration des biens est une disposition constitution-

nelle qui oblige les hautes personnalités et fonctionnaires de l'Etat à déclarer dès leur prise de fonctions, leurs biens et avoirs. Au-delà des hauts fonctionnaires, l'obligation est étendue à la « liste des personnes assujetties à l'obligation de déclaration des biens et avoirs pour prendre en compte tous les agents professionnellement exposés aux risques de corruption et d'infractions assimilées », en ligne avec le Protocole de la CEDEAO du 21 décembre 2001 et de la Convention de l'Union africaine du 11 juillet 2003 sur la prévention

et la lutte contre la corruption. L'extension s'inscrit en ligne droite avec « les efforts de l'État tendant à promouvoir la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, à garantir l'intégrité et la probité des serviteurs de l'État et prévenir l'enrichissement illicite ». La déclaration des biens entre dans le cadre de la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance auquel s'attelle le Togo depuis quelques années. Elle exige de la part de certains citoyens, la déclaration de leurs patrimoines supérieurs à 200 000 FCFA, les revenus annuels bruts, les autres sources de revenus, à l'étranger ou sur le territoire, et ceux du conjoint. Le tout, sous peine d'emprisonnement et d'amende, en cas d'omission ou de dissimulation. En juin dernier, le parlement togolais a voté la simplification de la procédure de déclaration en la réduisant à des renseignements sur un formulaire à transmettre au Médiateur de la République. Elle peut également se faire en ligne.

A.I.

DEUX GROUPES DE MALFRATS DANS LES MAILLES DE LA POLICE NATIONALE  
Voici leurs modes opératoires

**La traque de la police se poursuit contre les malfrats. Une fois de plus ses sorties ont donné lieu à l'interpellation de deux groupes de malfaiteurs. La police a profité pour présenter leurs modes opératoires et appeler les populations à plus de prudence.**

Le premier groupe est composé des nommés Y. Arafat, âgé de 24 ans et D. Abdoulramane 22ans, tous deux Togolais. Ils ont été interpellés le 12 octobre 2021, alors qu'ils tentaient de traverser la frontière d'Aflao avec une moto tricycle dont ils n'avaient pas les pièces afférentes.

djo, Togolais âgé de 30 ans. Ils sont membres d'un vaste réseau, spécialisé dans l'art de tromper la vigilance des personnes, afin de subtiliser leurs motos et autres objets de valeur. Tout est parti de la plainte d'un honnête citoyen qui s'est fait voler sa moto, le 12 octobre 2021 aux



Leur interrogatoire va révéler que la moto a été dérobée par le nommé Arafat, la nuit du 11 octobre 2021, dans un domicile où il s'était rendu quelques jours plus tôt, prétendant rendre une visite à son ami. Après avoir réussi, aux environs de minuit, à sortir discrètement la moto tricycle du garage, il s'est rendu auprès de son complice Abdoulramane dans la zone portuaire, afin que ce dernier l'aide à faire passer l'engin du côté du Ghana pour le livrer à un receleur nommé Dov. L'enquête a permis de retrouver la maison où la moto a été volée ainsi que son propriétaire. Quant au nommé Dov, les recherches sont en cours en vue de son interpellation. Le second groupe est composé des nommés M. Jojo, Camerounais, âgé de 39 ans et de G. Ko-

environs de 19 heures, dans le secteur de l'Entreprise de l'Union à Lomé. L'enquête ouverte par la Police, va permettre de retrouver la moto volée en possession du nommé Jojo. Interpellé le 14 octobre 2021, ce dernier va à son tour conduire les enquêteurs à son complice, le nommé Kodjo. L'audition de ces deux individus a permis de cerner les modes opératoires de ce vaste réseau, composé d'étrangers et de Togolais, qui opèrent dans la ville de Lomé. L'un des modes opératoires de ces malfrats consiste à approcher de façon aléatoire, des usagers conducteurs de moto, en se faisant passer pour un pasteur. Ensuite le pseudo pasteur fait croire à la victime, qu'il a des révélations divines à lui faire. Pour gagner sa confiance, il fait intervenir une

autre personne de passage, mais qui en réalité, est un complice à qui il fait des révélations, que ce dernier n'hésite pas à confirmer. Mise en confiance, la victime accepte de remettre ses objets de valeurs, notamment les clés de sa moto, ses téléphones portables, son portefeuille et autres, à la demande du faux pasteur, afin que ce dernier prie sur eux. Pour finir, il suffit donc à ce voleur de détourner l'attention de la victime en lui demandant de fermer les yeux pour la prière ou de s'éloigner vers un emplacement précis sans regarder derrière, afin de réussir à prendre la clé des champs avec la moto et les objets de valeur. Un autre mode opératoire consiste pour ces malfrats, à aborder à l'improviste leur victime, généralement seule sur une moto, en se présentant comme étant un étranger en quête d'informations sur un lieu ou une personne donnée. Grâce à leur habileté verbale, ils arrivent à faire descendre la victime de sa moto. Ensuite pendant que la victime essaie de leur indiquer les lieux, leur complice à proximité, se saisit de la moto et des fois même du sac de la victime et ils se remorquent pour prendre la fuite. La Police Nationale appelle une fois encore la population à plus de prudence et de vigilance pour ne pas tomber entre les mains de ces malfrats. Par ailleurs, elle l'appelle à renforcer la sécurité des portes et fenêtres et à toujours s'assurer de les avoir bien fermées avant de se coucher. Quant aux quatre malfrats interpellés, ils seront conduits devant le procureur de la République pour répondre de leurs actes.

SYSTÈME SANITAIRE :  
4 organisations créent une commission mixte

**Le système sanitaire togolais préoccupe l'Ordre national des médecins du Togo (ONMT), le Syndicat des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT), l'Association des Sages-Femmes du Togo (ASSAFETO) et la Société des Gynécologues et Obstétriciens du Togo (SGOT). S'exprimant sur le décès évitable en couches de Madame LAINE Ornella, elles ont annoncé avoir mis en place une commission mixte d'expertise. Elle sera chargée, durant un trimestre, d'analyser les circonstances de ce décès mais aussi d'autres cas.**

Pour l'ONMT, le SYNPHOT, l'ASSAFETO et le SGOT, le décès de dame LAINE s'ajoute à la longue liste de « décès maternels évitables enregistrés » au Togo. Ce, malgré les efforts des autorités publiques qui ont fait de l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile une priorité, et de l'accès universel aux soins un objectif à atteindre dans de meilleurs délais. « Nous nous inclinons devant la mémoire de cette dernière ainsi que celle de toutes les femmes qui ont perdu la vie en venant la donner dans nos formations sanitaires. Nous nous unissons à la douleur des familles qui pleurent leurs filles, sœurs, mères, épouses ou amies et nous témoignons à toutes, notre compassion », ont-elles indiqué dans un communiqué conjoint. Et dans le but de participer activement et en toute responsabilité aux efforts du gouvernement pour réduire les décès maternels, les organisations ont décidé de mettre en place une commission mixte d'expertise. La commission ainsi formée aura pour travail, durant un trimestre, d'analyser les circonstances du décès de Madame LAINE Ornella mais aussi d'autres cas dont les membres ont connaissance. Il

s'agira in fine de mieux « situer les responsabilités et de formuler des propositions concrètes d'amélioration » du système sanitaire togolais.

Faire confiance au système sanitaire

En attendant, l'ONMT, le SYNPHOT, l'ASSAFETO et le SGOT demandent à la population de maintenir sa confiance en le système de santé et aux professionnels de santé togolais qui font souvent de leur mieux dans des conditions difficiles. De même, ces organisations invitent le personnel soignant au calme, au savoir être et au professionnalisme dans la prise en charge des patients ou des bénéficiaires de leurs services. Pour finir, elles demandent aux autorités administratives et politiques, la poursuite des efforts en vue de l'amélioration continue du système de santé togolais. Signalons que Dr Ametitovi, le vice-président de l'ONMT, Dr Gilbert TSOLENYANOU, le Secrétaire général du SYNPHOT, SF Adanogou-d'Almeida, présidente de l'ASSAFETO et Dr Amadoto, le président de la SGOT ont signé le communiqué.

L.M.



## **AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES**

### **(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)**

Dans le cadre de l'opérationnalisation effective du Poste de Contrôles Juxtaposés (PCJ) de Noépé-Akanu et de la redéfinition du corridor Abidjan-Lagos,

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des

Opérateurs économiques qu'à compter du 1er novembre 2021, les opérations de dédouanement de marchandises en transit, au départ ou en provenance du Ghana à destination du Togo ou d'autres pays sont impérativement logées au Poste de Contrôles Juxtaposés de Noépé-Akanu.

Sont ainsi visées, les marchandises chargées dans les ports, usines, entrepôts ou autres installations similaires en provenance du Ghana.

Il en est de même du transit douanier de marchandises au départ ou en provenance du Togo à destination du Ghana ou d'autres pays.

En ce qui concerne le trafic des marchandises diverses achetées sur le marché ghanéen ou togolais communément appelées «acquit» les formalités de dédouanement sont domiciliées à la Division des Opérations Douanières de Kwadjoviakopé et au bureau de Douane de Ségbé.

Le Commissaire Général compte sur le civisme de tous pour le respect scrupuleux du présent avis.

Fait à Lomé, le 19 octobre 2021

P. Le Commissaire Général absent, p.i  
Le Commissaire des Douanes et Droits Indirects, p.i

Kwawo A. K. ESSIEN

## Les producteurs manifestent un grand engouement pour les variétés de sorgho à cycle court de l'ITRA

Deuxième céréale la plus produite au Togo derrière le maïs, le sorgho qui est principalement produit dans les régions septentrionales (Savanes, Kara et Centrale), commence de plus en plus par coloniser les régions Sud au pays.



Des producteurs séduits par les variétés de sorgho en essai

Dans le but de disposer du matériel végétal qui répond à ces divers environnements, l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), mène depuis plusieurs années, des activités de sélection qui consistent à créer de nouvelles variétés répondant aussi bien aux exigences des producteurs qu'aux contraintes environnementales dans ces différentes zones de production.

«Beaucoup de travaux ont été faits et ont abouti à un certain nombre de variétés qui, évaluées

sur plusieurs années en station, semblent être intéressantes », rapporte Dr. Akata Eyanawa, sélectionneur sorgho et coordonnateur des productions végétales à l'ITRA.

Après les expérimentations en station de recherche, l'essai en milieu paysan est une étape indispensable dans le processus de sélection variétale quelle que soit la culture. C'est ainsi qu'en collaboration avec l'Institut de Conseil d'Appui Technique (ICAT), des producteurs avaient été retenus dans les régions de la Savane,

mons auparavant, ça fait six mois avant la récolte. Maintenant c'est trois mois la récolte. C'est très bon pour nous. Quand j'ai fait le

suivi, c'est quatre que j'ai apprécié. Nous souhaitons que lorsqu'on va récolter et qu'on va faire la pâte, la bouillie ou la boisson que ça soit bien que nous apprécions encore», confie Teda Naka, productrice de sorgho à Lama Tessi (région de la Centrale).

«Dans les onze variétés, on a choisi trois variétés. Les huit variétés on n'a pas choisi parce qu'on ne sait pas si on est en retard ou si c'est au niveau de notre sol qui a fait que ça n'a pas donné», partage Dounglene Bindine, producteur dans le canton de Nandjoudji (région des Savanes).

Agréablement surpris par la précocité des sorghos de l'ITRA, Lemou Bawa, agriculteur à Atchagbande (région de la Kara), remercie les chercheurs pour les efforts fournis tout en formulant le vœu que les résultats atteignent aussi les autres contrées du pays.

L'évaluation participative a permis aux chercheurs de l'ITRA de constater qu'en gros, quatre des onze nouvelles variétés semblent être bien appréciées par les producteurs.

«Nous allons poursuivre l'année suivante et aller jusqu'aux tests de dégustation en préparant les différents mets que nous connaissons au Togo qui sont spécialement la boisson locale, la pâte et la bouillie également», informe M. Soulé Bifai Aboudoulaye, coordonnateur DARS à l'ITRA.

C'est donc à la suite des tests de dégustation que les variétés qui feront objet de large diffusion seront retenues pour le grand bonheur des producteurs.

retenu à cet effet, les onze nouvelles variétés ont été installées à côté de la variété locale servant de témoin. Elles ont été installées le 13 juin dans la région des Savanes, le 3 juillet dans la Centrale et le 7 juillet dans la Kara.

Du 11 au 15 octobre 2021, une évaluation participative a permis de recueillir l'appréciation de plusieurs producteurs.

«D'habitude, nous semons le sorgho à tiges longues entre fin mai et début juin. Ce que nous se-



Une des variétés retenues par les producteurs

de la Kara et de la Centrale pour abriter des parcelles démonstratives de variétés de sorgho issues des travaux de sélection.

L'essai a porté sur onze nouvelles variétés améliorées de sorgho en occurrence ICSV 14 600 10 ; ABM 300-1 ; ICSV 14 600 45 ; SORVATO 1 ; SOUBATIMI ; ABM-47 ; SORVATO 9 ; DU-37 ; ICSV 14 600 44 ; F2-20 ; Sh Ghi E14.

**L'avis du producteur compte**  
Après de chaque producteur

## Courtes contre la montre

### Pétards interdits

Nous sommes actuellement dans une période sensible au plan sécuritaire. L'on assiste en cette fin d'année à des braquages à mains armées. Et c'est souvent les armes à feu avec des bruits assourdissants qui sont utilisées par les malfrats. Nul n'est sans savoir que les gadgets comme les pétards sont commandés pour agrémenter les fêtes de fin d'année. Il y a des pétards qui ont des bruits assourdissants et qui font même trembler et même provoquer des morts subites pour chez ceux qui sont pensionnaires. Alors pour éviter tout problème, il est formellement interdit sur l'ensemble du territoire national pour quelque motif que ce soit l'importation, la vente et l'usage de pétards assourdissants, lit-on dans un communiqué du 21 octobre signé par le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, Yark Damehame. Cette décision, selon le communiqué, est prise par arrêté interministériel n°0053/MSPC/MINARM/MEF du 16 février 2021. « Tout contrevenant s'expose à la rigueur de la loi et des sanctions spécifiques prévues à cet effet », indique le ministre Yark Damehame. « Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile invite l'ensemble de la population togolaise à observer scrupuleusement cette mesure d'interdiction. Il demande par ailleurs, aux forces de l'ordre à veiller à l'application stricte de l'arrêté ci-dessus cité », conclut l'ancien directeur de la gendarmerie. Cette décision, annoncée quasiment à chaque fin d'année, vise à éviter tout risque d'incendie, d'accident ou d'utilisation malveillante. Mais les bruits de ces pétards assourdissants ne manquent (toujours) pas.

### L'ARCEP demande l'avis des Togolais

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) multiplie les initiatives pour un service de qualité des opérateurs de téléphonie mobile Moov et Togocel. La dernière en date est le lancement d'une consultation publique en vue de mettre en œuvre la portabilité des numéros mobiles au Togo. Selon un communiqué publié par l'institution jeudi 21 octobre 2021, la portabilité offrira la possibilité au consommateur de changer d'opérateur, tout en conservant son numéro d'origine, en cas d'insatisfaction sur la qualité de service et/ou pour bénéficier de meilleures offres et tarifs disponibles chez le concurrent. « En ce sens, elle constitue un véritable levier de concurrence pour dynamiser le marché » souligne l'ARCEP.

De fait, la consultation vise à expliquer au public les avantages de la portabilité des numéros mobiles et les conditions de mise en place du dispositif au Togo. Elle prendra fin le 31 octobre prochain.

### Et le trading emporta la crédibilité des premiers responsables de l'EEPT !

C'est triste de savoir que certains des premiers responsables de l'EEPT sont auteurs et acteurs des bassesses qui sont relatés ci-après. Je vous encourage à partager ces écrits avec tous les fidèles de l'EEPT pour que de sérieux comptes soient demandés à ceux qui seraient responsable de ces bassesses. Hier avec toutes les précautions possible je relatais au conditionnel comment après avoir vendu un terrain de la valeur du Milliard et dont 500 millions ont été investis dans le trading auprès de Global Grade Corporation. La confrontation avec toute personne qui prétendrait le contraire. En réalité dit-il, L'EEPT a investi effectivement 500 millions de FCFA auprès de GTC et les responsables s'attendaient à 300% d'intérêt à raison de 48 millions de FCFA chaque semaine. Ainsi il reste catégorique en affirmant que les responsables de l'EEPT qui ont investi dans le trading ont perçu au total 550 millions FCFA d'intérêt avant que les activités de GTC SA ne soient interdites par le ministère des finances. Il poursuit en disant que l'EEPT n'a pas perdu dans l'affaire car elle a investi 500 millions de FCFA et perçu 550 millions soit une plus-value de 50 millions. Si aujourd'hui on parle de la perte des 500 millions investis c'est que les responsables indécents tout en cachant cet investissement aux instances de l'EEPT et aux fidèles, soit se partageaient sûrement entre eux ou soit ont dissimulé les intérêts perçus qui s'élèvent au total à 550 millions de FCFA mais n'ont déclaré que 50 millions d'intérêts perçus et prétendent ainsi d'une perte de 500 millions. Nous encourageons vivement les fidèles de l'EEPT à user de tous les moyens de droit pour que les responsables de GTC sa soient écoutés afin de confondre la mauvaise foi de leurs responsables qui sont associés à cette affaire. Seigneur prend pitié des pasteurs malhonnêtes.

## LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC  
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

**RESPONSABLE COMMERCIAL**  
Bertine ADJAHO | +228 90 36 97 10

**INFOGRAPHIE**  
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

**IMPRIMERIE**  
Rad Graphic Sarl U  
2 000 exemplaires



ASSAINISSEMENT DE L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

# Les « pratiques malsaines » des magistrats entre le marteau de A. Yaya et l'enclume de Pius Agbétomey

**Le Ministre de la Justice et de la législation tient à assainir l'administration judiciaire au Togo. Après avoir fixé les conditions relatives à la signature des ordonnances à pied de requête portant cessation de travaux, ouverture de porte ou expulsion, Pius Kokouvi Agbetomey revient à la charge. Par communiqué, le Garde des Sceaux rappelle que le traitement d'une affaire de quelque nature que ce soit par les services de la justice, n'est subordonné à aucune transaction directe entre justiciables et acteurs judiciaires. Et plus loin, c'est Abdoulaye Yaya qui suspend toutes les expulsions, démolitions relatives aux litiges fonciers suspendues**

**Contre l'extorsion des fonds...Agbétomey prévient !**

Selon le Ministre de la Justice et de la législation, certains individus se font passer pour des magistrats, greffiers ou autres acteurs de la justice et invitent par téléphone des personnes dont les causes sont pendantes par devant des juridictions, à effectuer des paiements par voie électronique pour un traitement soi-disant bienveillant de leurs dossiers dont ils auraient la charge.

Pour M. Agbetomey, cette pratique courante ternit l'image de la justice togolaise et doit cesser.

« Le garde des sceaux, ministre de la justice et de la législation, rappelle que le traitement d'une affaire de quelque nature que ce soit (pénale, civile, commerciale ou sociale), par les services de la justice, n'est subordonné à aucune transaction directe entre justiciables et acteurs judiciaires », a-t-il écrit.

Dans un communiqué du 22 octobre 2021, Pius Kokouvi Agbetomey prévient et met en garde tous ceux qui s'adonnent à de

telles pratiques qui ne sont rien d'autre que de l'escroquerie et de l'extorsion de fonds.

A en croire le Garde des Sceaux, les justiciables doivent rester vigilants en évitant d'accéder à des sollicitations opportunistes de toutes les personnes les invitant à leur verser des sommes d'argent en prétextant d'une quelconque assistance judiciaire.

Par ailleurs, prévient-il que tout paiement de fonds effectué dans des circonstances ci-dessus décrites, l'est aux risques et périls de son auteur et n'engage en rien la responsabilité de l'administration judiciaire.

Rappelons que depuis jeudi 14 octobre 2021, Pius Agbetomey avait interdit aux Présidents de Tribunaux de première instance et des Cours d'appel de ne plus signer des ordonnances à pied de requête portant cessation de travaux, ouverture de porte ou même expulsion, sans enquête préalable sur le terrain.

Abdoulaye Yaya suspend toutes les expulsions, démolitions rela-



tives aux litiges fonciers. Le Président de la cour suprême, Président du conseil supérieur de la magistrature a annoncé le vendredi 22 octobre dernier, la suspension de l'exécution de toutes les décisions relatives aux litiges fonciers et qui concernent les expulsions de masse, démolition d'immeuble etc...

C'est une importante annonce adressée aux justiciables ! Abdoulaye Yaya, Président de la cour suprême, et président du conseil supérieur de la magistrature suspend « toutes expulsions forcées massives, toutes démolitions d'immeubles quelles que soient leurs envergures et tout déguerpissement massive de populations ordonnés par décision de justice sont suspendues jusqu'à nouvel ordre dans les deux ressorts dans les Cours d'Appel du Togo c'est-à-dire sur toute l'éten-



due du territoire », a annoncé Abdoulaye Yaya.

Cette décision vient quelques jours après une recommandation du Garde des Sceaux, ministre de la justice sur le même sujet.

Avec cette suspension des décisions d'expulsions liées aux litiges fonciers, le Président du Conseil supérieur de la magistrature a aussi engagé la responsabilité de tous les services de l'Etat à veiller au respect de cette décision. Une décision prise face « aux dérives dans l'exécution des décisions de justice en matière foncière par certains acteurs de la justice, en occurrence, entre autres des huisseries de justice, sur décision des juges assistés de force publique ou par des individus peu recommandables appelés "gros bras" », a martelé le juge Yaya.

Avant d'annoncer cette décision, le Président de la Cour Suprême

a rappelé que selon « les dispositions des articles 682 et suivant de la loi N°2018-005 du 14 juin 2018 portant code foncier et domaniale, l'exécution des décisions de justice, arrêt de la cour suprême, de la chambre d'annulation, des cours d'appel de jugements des tribunaux en matière foncières devenues définitive et ordonnant l'expulsion forcée ou démolition d'une ou plusieurs habitations » est désormais soumise à des prescriptions strictes.

Pour limiter les dérives, la décision de ce vendredi 22 octobre 2021 suspend donc les décisions en attente d'exécution. De fait, le juge Yaya a adjoint les départements ministériels en charge des auxiliaires de justices, officiers de police et gendarmes judiciaires... à suspendre jusqu'à nouvel ordre toute assistance requise afférente aux suspensions visées.

Abdoulaye a annoncé des poursuites pour vandalisme et destruction volontaire et autre... contre toute personne ou groupes de personnes surpris en train d'entraver cette décision. Selon lui, la justice togolaise ne devrait plus faire peur aux justiciables ou inquiéter seulement les délinquants...

Comme on peut le constater, le combat pour le changement des mentalités et la cessation des pratiques malsaines suit son petit bonhomme de chemin avec les sorties du Président du Conseil Supérieur de la magistrature et du ministre de la justice. On espère que les magistrats seront disciplinés afin de ne pas subir la rigueur de la loi. Il y va de l'intérêt des justiciables.

Abass ISSAKA

## OPÉRATION DE DÉMOLITION ET DE DÉGUERPISSEMENT DANS LE GOLFE 5

### La question de délimitation des territoires des communes refait surface

**Plus de deux ans après les élections municipales, Kossi Aboka, Maire du Golfe 5 continue de disputer des territoires communaux à Aimé Djikounou, Maire du Golfe 7. Et l'affaire a pris une nouvelle tournure lundi 25 octobre 2021, avec des blessés graves quand, le Maire du Golfe 5 s'était trompé des limites des quartiers de son ressort territorial et voulait étendre son opération de désencombrement des trottoirs à Golfe 7.**

Cris, pleurs, désolations et arrestations, voilà ce qu'a provoqué la démolition des baraques et des conteneurs de commerçants organisée ce lundi par Kossi Aboka. Le tout-puissant maire de la commune Golfe 5 a tout cassé sur son passage. Une guerre déclarée aux pauvres commerçants qui est allée jusqu'à la frontière Togo-Ghana, un territoire qui ne fait pas partie du Golfe 5.

Des bulldozers ont détruit tous les étalages et d'autres chargeaient de gros camions tout ce qui est détruit. Au cours de cette démolition, les commerçants victimes n'avaient pas le droit de récupérer le reste de leurs meubles. Ceux qui voulaient s'opposer à ce dégage- ment, ont trouvé des forces de l'ordre sur leur chemin.

Sur une image, on a vu un homme trimballé et malmené par des agents de la police et de la gendarmerie. Il a finalement été menotté et embarqué. C'est le cas de plusieurs autres personnes. Les femmes se donnaient à des pleurs et des lamentations. Mais n'y fit.



Ce dégage- ment des trottoirs ne s'est malheureusement pas limité au territoire de la commune Golfe 5. Sur des images, on a vu des agents de la mairie empêcher des commerçants victimes de ces casses d'envoyer les quelques meubles qui leur restaient dans le Ghana voisin. On se demande ce que M. Aboka et ses agents vont chercher jusque-là.

Même Togbui Kodjovi Avla III d'Avenou Adjinamoto n'a rien pu contre cette démolition sur un terrain appartenant à la commune Golfe 7. « Nous avons montré le plan de situation. Ils nous ont fait savoir qu'ici fait partie de la ré-

serve administrative. Les propriétaires terriens nous ont dit que c'est leur terrain. Qu'est-ce que nous allons dire ? Rien », a-t-il confié à une radio.

C'est la désolation totale au ni-



veau d'un homme qui avait son commerce dans Golfe 7. « J'ai tous les papiers de la part de Golfe 7, je leur ai tout montré mais ils disent qu'ils n'ont pas envie de voir les papiers », a-t-il regretté

**Le problème de délimitation se repose**

Si l'opération a permis de dégager les abords des routes, elle a également été l'occasion de réveiller les vieux problèmes de délimitation des territoires des communes au Togo.

Installés aux abords de la route longeant les rails en allant vers CAFE Informatique avec autorisa-

tion de la Mairie du Golfe 7 pour leurs activités, les occupants ont été sommés de libérer les lieux par la Mairie du Golfe 5.

Ainsi lundi, face aux bulldozers de M. Aboka pour dégager les installations, la Mairie du Golfe 7, s'était mobilisée pour l'en empêcher. Mais c'était sans compter sur la détermination du Maire de Golfe 5.

Sur les lieux et face à face, les autorités du Golfe 5 qui ont ordonné le déguerpissement de toutes les installations et de l'autre, celles du Golfe 7, qui s'opposaient à l'opération.

« Nous nous sommes installés ici avec l'autorisation du Golfe 7. Mais aujourd'hui, c'est la mairie du Golfe 5 qui vient nous dégager. Nous avons montré tous nos papiers mais ils ont détruit toutes nos installations. Alors que j'ai consenti un prêt de plus de 1,5 millions FCFA pour s'installer. Nous ne comprenons plus rien de ce qui se fait au Togo », a scandé un riverain avant d'ajouter : « Nous avons fait appel aux autorités du Golfe 7 qui sont venues mais les négociations n'ont pas abouti ».

Cette situation qui relance le débat de la délimitation des territoires entre les communes mérite la réaction du ministère de tutelle afin de situer les populations des deux communes.

« Notre douleur est immense et ça nous ne pouvons pas le cacher. Quand les démolitions ont commencé avec les bulldozers du Golfe 5, nous avons fait appel aux autorités du Golfe 7 qui sont venues nous apaiser et nous rassurer. On nous avait déjà chassé des abords des routes. Maintenant que nous avons libéré les abords, ils reviennent avec des bulldozers nous chassé. Nous allons vivre comment ? », se questionne une autre victime.

Pour cet autre citoyen, il faut que les autorités soient plus claires sur la gestion des communes pour éviter des conflits.

« Les autorités de Golfe 7 ont autorisé les installations avec des papiers à l'appui. Mais comment se fait-il que celles de Golfe 5 puissent venir ordonner le déguerpissement ? Les autorités doivent nous situer sur ce qui se passe parce que nous sommes tous des frères du Grand Aflao », a-t-il déclaré.

Et pour mettre fin à ce désordre, l'intervention du Ministre d'Etat, Payadoma Boukpepsi, Ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et du développement du territoire est très attendue afin de mettre fin au conflit territorial entre Golfe 5 et Golfe 7.

Tassou Bagoudou

## SOUTIEN A L'ENTREPRENEURIAT : L'OTR, le partenaire de choix du Salon FERIN

Les rideaux se sont refermés, vendredi 22 octobre dernier, sur la troisième édition du Salon FERIN. Placé sous le thème « L'innovation, l'industrialisation : socles d'un développement inclusif », ce rendez-vous de développement qui a regroupé d'éminents spécialistes de différents secteurs sur les panels et ateliers, a connu un soutien de taille. Il s'agit bien de l'Office togolais des recettes (OTR).



Au premier plan, le Commissaire Général de l'OTR

L'Office togolais des recettes (OTR) se révèle au fil du temps, comme le partenaire privilégié des grands événements en matière d'entrepreneuriat. Le Salon FERIN tenu les 21 et 22 octobre dernier à Lomé, en est une belle illustration. D'abord, le Commissaire général de l'OTR, Philippe Kokou Tchodji, présent à l'ouverture de cet événement annuel, a également participé au premier panel dont le thème était : « Bâtir une société résiliente par la promotion de l'innovation et d'une industrialisation durable ». En marge des travaux de cet événement qui était à sa troisième édition, l'OTR était visible

grâce à un stand d'exposition qui avait pour objectif d'informer les contribuables sur leurs droits et obligations fiscales. Notons que le Salon FERIN est une initiative de développement organisée par l'association Terreau Fertile, qui ambitionne de contribuer à faire du Togo, un Hub d'investissement par excellence. L'événement regroupe différents acteurs intervenant dans le processus d'industrialisation, d'innovation et de développement durable, et est une occasion de renforcer l'engagement des uns envers les autres, de partager des informations et bonnes pratiques pour un meilleur développement du Togo voire du continent.

## TOGBLEKOPE : Fin de course malheureuse pour un homme, bourreau de ses propres enfants

Depuis quelques jours, la brigade de gendarmerie de Togblekope a interpellé un homme qui passe son temps à traiter ses 2 enfants de 11 et de 6 ans comme des esclaves. Conducteur de taxi-moto, c'est une vraie star des châtiments corporels. La semaine dernière, il a encore déversé sa bile sur son garçon de 11 ans. Celui-ci s'en sort avec des blessures sur tout son corps et un poignet brisé.

Selon les informations, le garçon s'est rendu à l'école mais n'arrivait pas à s'asseoir. L'enseignant ayant constaté que l'enfant avait des difficultés à s'asseoir, lui a posé des questions. Comme réponse, l'enfant dit que ses fesses lui faisaient terriblement mal. Il a donc été conduit chez le directeur de l'établissement par son enseignant. Ce qu'ils découvrent une fois que l'enfant s'est déshabillé, est terrible. Il avait une grande plaie sur une fesse, conséquence des châtiments corporels auxquels il a été soumis la nuit durant. Son dos et son abdomen arborent de nombreuses cicatrices, preuve qu'il a subi des sévices corporels. L'enfant est rapidement conduit dans un centre de santé. Là, on se rend compte qu'il a aussi une entorse au poignet. On apprend qu'il bat aussi son second en-

fant de 6 ans, de la même manière. L'homme, plusieurs convoqué par l'école de son garçon de 11 ans, n'a jamais daigné répondre. Face à cette situation, le directeur de l'établissement n'a pas pu faire autre chose que de contacter la gendarmerie qui, rapidement, a procédé à l'interpellation du papa châtieur. Celui-ci dit avoir mis son propre enfant dans cet état parce qu'il a fait la cuisine avec le gaz butane. Des informations, on apprend que sa femme l'a quitté il y a un moment, laissant derrière elle les 2 enfants qu'ils ont eus de leur union. Heureusement, ce garçon ne sera plus à la charge de son père. Des défenseurs des droits de l'homme se sont fortement impliqués et dorénavant, il sera à la charge dans une institution.

## TAUX DE BANCARISATION EN HAUSSE Le symbole d'une inclusion financière croissante au Togo

La bancarisation qualifie l'action des populations à ouvrir des comptes pour sécuriser leurs fonds. La digitalisation des services publics est devenue, ces années, le cheval de bataille du gouvernement togolais. Les efforts sont plus remarquables dans les services de l'Etat, au niveau du mobile money et du système bancaire. L'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) a révélé une hausse de 7% du taux de bancarisation au Togo en 2020, ce qui le laisse apparaître comme leader dans la sous-région.

Cette hausse est le résultat de l'ouverture de 78 597 comptes bancaires supplémentaires dans le pays. Au cours de l'année 2021, les citoyens détenteurs de comptes bancaires dans les établissements de crédit (banques, services postaux, caisses nationales d'épargne) sont de 1 178 587, contre 1 099 990 en 2019. Selon une publication de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Bceao), le Togo compte à ce jour 14 banques (dont 11 filiales et 03 succursales) et 03 établissements financiers à caractère bancaire (dont 02 filiales).

### Le Togo jouit d'un climat des affaires sain

L'amélioration de l'environnement des affaires tient à cœur au chef de l'Etat. Il ne ménage aucun effort pour permettre aux citoyens et opérateurs économiques nationaux ou étrangers de bénéficier des avantages d'un pays sûr, stable et économiquement souple. Pour lui, le Togo doit être résolument « déterminé à adopter des séries de réformes pour mobiliser davantage d'investissements et réaliser une forte croissance économique à moyen terme ». Cette volonté a fait naître une cellule dédiée au climat des af-

L.R.

## FONDS D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ANADEB et les 117 communes se partagent les dotations de l'Etat

Les 117 maires connaissent depuis quelques jours les dotations que l'Etat met à leur disposition au titre du Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT), exercice 2021. Au total 6,250 milliards sont prévus. Cependant, pour insuffisance dans la gestion de certaines communes au cours des 2 exercices écoulés, le gouvernement va confier une partie de ces dotations équivalant à 2,5 milliards de francs CFA à l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB).

C'est ce que dit Payadowa Boukpepsi, le ministre en charge de l'administration territoriale, dans une note adressée aux maires.

« Pour tenir compte des insuffisances relevées dans la gestion de certaines communes durant les 2 exercices écoulés, la commission de gestion du FACT a retenu cette année que les investissements relatifs aux dotations affectées soient exécutés par l'ANADEB en phase transitoire au titre de maître d'ouvrage délégué », écrit le ministre.

Le gouvernement, pour opérer une telle répartition, brandit les articles 6 et 7 du décret portant approbation des critères de répartition des dotations du FACT 2021.

Un arrêté indique pour chaque commune le montant de la dotation d'investissement affectée qui sera viré dans le compte trésor de l'ANADEB. Sur les 117 communes, 2,5 milliards de francs CFA seront virés à l'agence.

Il faut aussi dire que le montant du FACT est composé de 2 dotations : les dotations globales d'investissement (80%) et les dotations de fonctionnement (20%). Et c'est dans les dotations globales d'investissement que le gouvernement puise les fonds confiés à l'ANADEB. Bref, chaque commune perd le contrôle sur 50% de sa dotation globale d'investissement. Par exemple, Oti-sud 1, la commune qui a les meilleures dotations au plan national, 75,5 millions de francs CFA, verra 30,6



millions de son FACT à l'ANADEB. Golfe 1, la commune la mieux dotée dans le Grand Lomé avec 57,2 millions, verra 25,4 millions confiés à l'ANADEB.

Cette répartition n'est pas du goût de tous les maires. Certains y voient une tricherie. Pour ceux-ci, le gouvernement devrait confier les dotations des communes fautives à l'ANADEB et non la dotation de toutes les communes, comme si elles ont toutes brillé par des insuffisances.

Que fera l'ANADEB avec les fonds ? Selon les informations, l'agence dirigée par Mazalo Katanga, dis-

fares. Elle a permis au Togo de se hisser au premier rang des pays réformateurs en Afrique et à la troisième place mondiale, dans le classement Doing Business 2020. Une mesure phare de cette politique d'amélioration du climat des affaires est l'opérationnalisation de l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF).

Aujourd'hui, la thésaurisation est de plus en plus évitée, les marchés publics sont exempts des procédures complexes, les entrepreneurs sont encouragés par des mesures salvatrices, la création d'entreprises est devenue aisée, les politiques d'emplois de jeunes se multiplient, les filets sociaux et services de base couvrent les communautés vulnérables, la justice est plus équitable, l'eau et l'électricité sont davantage offertes, l'industrialisation nationale est en plein essor, les agriculteurs sont soutenus, tout change et le Togo se rapproche de l'émergence.

pose de 3 mois pour identifier avec les communes, les investissements à réaliser en rapport avec le montant de la dotation affectée revenant à chaque commune. Des projets de développement



**du 1<sup>er</sup> octobre au  
15 décembre 2021**

bénéficiez d'un  
**abattement**  
allant jusqu'à

**40%**

*de la*

**valeur en douane**

**de vos VÉHICULES**



**25%** pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 15 décembre 2021**



**30%** pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2020**



**35%** pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est comprise entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2019**



**40%** pour les véhicules dont la date d'entrée aux MAD est **antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2019**